

Parlons Vélo ! Municipales 2020

La Chapelle-d'Armentières (59930)

Réponses de Damien Braure, au nom de la liste « Ensemble pour la Chapelle d'Armentières »

— le 12/03/2020 à 12:35 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le comité vélo se réunira 2 fois par an dont une fois avec les techniciens de la MEL.

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) qui animerait le comité vélo. Il peut s'agir aussi d'un comité des mobilités actives (marche, vélo, personnes à mobilité réduite)

Un état des lieux complet de la circulation chapelloise est prévu. Il prévoit de cibler les points de blocage et les difficultés afin de pouvoir les corriger au plus vite. Cet état des lieux a aussi pour objectif de définir les aménagements à réaliser en priorité pour sécuriser la pratique du vélo sur la commune.

Un élu sera référent et nous rendrons compte de l'avancée de ces travaux.

Action n°2 : je m'engage

Affecter un pourcentage du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Dans un premier temps, nous avons prévu la création d'un conseil municipal des jeunes doté d'un budget et qui pourra rentrer dans ce cadre là.

Dans un second temps, nous n'excluons pas d'apporter notre soutien à des initiatives de quartier qui pourraient avoir du sens.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo sur l'axe Armentières Lille, comprenant la rue Léon Beauchamp comme l'avait déjà proposé le conseil municipal à la MEL, lors de l'enquête publique sur les transports du futur.

Nous souhaitons que le réseau cyclable chapellois soit cohérent. Plus il sera cohérent et plus il incitera les futurs utilisateurs à franchir le pas. Les cheminements doux seront au cœur de notre projet.

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route Nationale et ainsi supprimer l'effet entonnoir à certains endroits qui oblige les cyclistes à se rapprocher dangereusement des véhicules motorisés.

Rue Nouvelle, rue Léon Beauchamp et début de la rue Marle (devrait être fait avant les travaux sur le pont supérieur car le trafic automobile risque d'être dévié vers la rue Léon Beauchamp).

Rue Kennedy, la zone 30 n'est pas souvent respectée et les chicanes sont dangereuses pour les cyclistes, l'espace existe pour créer des pistes cyclables

Aux ponts supérieurs et inférieurs (pont sur la A25 rue Kennedy, pont supérieur après le carrefour Ringot, ponts reliant La Chapelle d'Armentières-Armentières-Erquinghem Lys en surélevant les bandes au niveau des trottoirs)

Sur la M222, de la rue Ponchelle Porée à la ZI et prolongement jusqu'à Bois Grenier

Aménagement d'une voie verte à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée sur tout son trajet.

Ne pas oublier l'entretien régulier des pistes et bandes cyclables (boue, feuilles, végétaux, débris de verre, gravillons, neige) pour éviter les crevaisons et les chutes. L'achat de matériel peut être intercommunal.

Il faudra travailler sur la faisabilité de ces points avec la MEL.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : par exemple de la Choque vers la ZI par la rue Léon Beauchamps, la rue Omer Olivier, la Pléiade, rue Kennedy

Nous sommes prêts à un travail avec la MEL et l'ADAV sur le sujet.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Vers Armentières et Erquinghem Lys au niveau de la rue Nouvelle, la rue Léon Beauchamps et le début de la rue Marle
Vers Bois Grenier sur la M222 (voir actions 4 et 8)
Vers Fleurbaix sur la M22B.

Il est impensable aujourd'hui de ne pas réaliser ces connexions lorsque celles-ci sont techniquement réalisables.

Action n°7 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des ronds-points Ringot et rue Nouvelle pour le passage des cyclistes.
En plus, compléter de passages vélo parallèles aux passages piétons sur tous les axes du carrefour du contournement vers Houplines

Les cyclistes ont des difficultés à se positionner dans les ronds-points à cause de la pression d'automobilistes qui veulent absolument doubler à droite ou à gauche.

Aucun réaménagement routier ne pourra être entrepris sans la prise en compte des cyclistes dans l'élaboration des nouveaux projets.

Action n°8 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Créer une piste cyclable continue entre La Chapelle d'Armentières et Bois-Grenier sur la M222 dont le passage du pont de l'A25 (voir actions 4 et 6). Ce projet peut faire l'objet d'un dépôt de candidature au plan national vélo entre le 1er février et le 31 mai 2020, en concertation avec la MEL. Pour plus d'information, consulter le site vélo et territoires <https://www.velo-territoires.org/actualite/2019/12/20/deuxieme-appel-a-projets-continuites-cyclables-lance/>

Nous sommes prêts à participer à cet appel à projet, dès notre élection, avec votre appui.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Limiter l'accès aux quartiers de la Pléiade, de la Hallerie, des Sculpteurs, rue Kennedy aux riverains, aux livraisons et aux cyclistes

L'état des lieux de la circulation chapelloise doit nous permettre de nous baser sur des éléments fiables et factuels des habitudes actuelles. Il nous permettra à terme de disposer d'un outil d'aide à la décision qui devra nous permettre le cas échéant de réglementer différemment la circulation si besoin. Les lotissements ne doivent plus être des échappatoires ou des "gagnes-temps" par rapport aux grands axes. Certains éléments de signalisation ne sont pas non plus respectés par les automobilistes. Nous renforcerons également les contrôles.

Action n°10 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Partage de la chaussée de la rue Omer Olivier sur toute sa longueur entre piétons, cyclistes et automobiles.

Limiter l'accès aux petites routes de campagne aux riverains, aux dessertes locales et aux cyclistes (rue des Glattignies, rue du Bois, rue Saint Jacques)

Les actions à venir devront rester dans un cadre légal. Interdire l'accès de certaines rues à tous ne semble pas envisageable, ni même raisonnable dans une certaine mesure. Cependant, la circulation doit être repensée dans sa globalité pour arriver à des éléments de détails et des actions concrètes. On circulera mieux à vélo à la Chapelle en 2026 qu'en 2020.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Généralisation des zones 30 dans tous les quartiers résidentiels dont les anciens (Schweitzer, Claude Bernard...) et même création de zones de rencontre limitée à 20km/h ou de rues à vélo où le cycliste ne peut être doublé par une automobile car la rue est étroite (exemple rue Schweitzer encombrée de véhicules en stationnement et toutes les rues à double-sens cyclable)

Il n'y a pas de sens, dans un tissu périurbain comme le notre, à généraliser l'ensemble de notre agglomération à 30 km/h. Cependant, nous souhaitons faire diminuer la vitesse des voitures à certains endroits stratégiques comme entre le Parc et Wez-Macquart par exemple.

Action n°12 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Double- sens cyclable sur toutes les rues à sens unique (rue du Docteur Schweitzer, rue Lavoisier, rue Boileau, début de la rue Robert Schuman, extrémité de la rue du Maréchal Delattre de Tassigny...)

Aménager les carrefours équipés de feux de circulation (2 au Bourg, 1 à Wez Macquart) de sas vélo si absents et de cédez le passage cycliste.

Travail à envisager avec la MEL et l'appui de l'Adav

Action n°13 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

C'est impensable et inimaginable compte tenu de la physionomie de la commune. D'autres pistes pourront être étudiées pour sécuriser ces zones aux heures sensibles. Chaque cas est à étudier.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux arrêts de bus sur le trajet de la Liane et sur la nouvelle ligne de bus (gare d'Armentières-ZI La Chapelle Bois Grenier), notamment rue Marle, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Il faut étudier plus finement si il existe un besoin en la matière et répondre éventuellement à ce besoin aux endroits qui auraient du sens.

Action n°15 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Et aussi au stade, à l'école de musique, les salles polyvalentes sans oublier les commerces de Wez Macquart et de La Choque.

Nous souhaitons aller plus loin en favorisant lorsque c'est possible, l'installation de vrais garages à vélo, où les vélos seraient au sec, dans les endroits où ça a un sens : complexe sportif, salles communales, etc.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Ce n'est pas le rôle de la commune. Cependant, certains immeubles de la Rue de Rio, inaugurés en 2017, en sont déjà pourvus.

Action n°17 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Faisabilité à étudier au cas par cas et à calibrer correctement. Nous y sommes ouverts si il y a un vrai besoin.

Action n°18 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Faisabilité à étudier avec la MEL.

Action n°19 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'idée est bonne, cependant, cette disposition peut-elle devenir opposable dans le cadre du PLU ?
Nous inciterons les bailleurs sociaux à développer ces initiatives.

Action n°20 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous avons rencontré des techniciens de collectivités voisines où cette offre est déjà disponible. Il faut en étudier la faisabilité et ne pas faire doublon avec les offres de la MEL.

Action n°21 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise

Le V'Lille doit être par exemple développé partout sur la Métropole et pas uniquement sur les grandes villes comme Lille, Roubaix ou Tourcoing.

Action n°22 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise

Nous ne sommes pas contre cette idée mais qui n'aurait probablement pas beaucoup de sens sur La Chapelle. Nous soutiendrons l'initiative si elle doit se développer sur Armentières.

Promouvoir une culture vélo

Action n°23 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cette action existait déjà à la Chapelle dans les années 90. Nous sommes favorables à la remettre en place et au plus vite.

Action n°24 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous sommes ouverts à l'idée, il faut cependant la calibrer de manière raisonnable et réfléchie.

Action n°25 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Pourquoi pas si l'Adav est prête à nous aider.

Action n°26 : je ne m'engage pas

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Je ne m'engage pas pour le personnel communal sans le consulter en amont et sans avoir un travail constructif avec lui. Certaines missions pourront peut-être rentrer dans ce cadre mais il sera impossible a priori de généraliser un tel dispositif.

Action n°27 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°28 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Nous soutiendrons des démarches avec les associations de parents d'élèves qui en feront la demande.

Action n°29 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture".

Impensable avec une commune aussi étalée que la notre et sans vrai centre-ville.

Action n°30 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Protection plus systématique des trottoirs.

La répression systématique semble cependant impossible.

Action n°31 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Et aussi sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

Nous y sommes ouverts. Un travail partenarial avec l'Adav pourra être envisagé.

Action n°32 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : - Mise en place du forfait mobilité durable, mise en place du plan mobilité dans l'entreprise

- Proposer des challenges intra/inter-entreprises (exemple challenge métropolitain du vélo organisé par la MEL en mai) pour sensibiliser les employeurs et les employés aux gains économiques, à l'impact sur les rejets de CO2, aux impacts sur la santé et le stress.

Ce n'est pas de la compétence de la municipalité.

Commentaires généraux

Dans le cadre du mandat qui s'achève et dans le cadre de la campagne électorale, nous avons rencontré une multitude d'acteurs.

Aujourd'hui, les préoccupations environnementales mais aussi les gains économiques poussent de nouveaux utilisateurs à s'orienter vers le vélo.

Il convient aux collectivités (Mairie et MEL) d'accompagner ce développement qui doit être raisonnable et réfléchi mais aussi cohérent et rationnel.

Nous aurons à coeur d'associer l'ADAV dans un travail partenarial qui visera à rendre la pratique du vélo plus facile, plus développée et plus sûre en 2026 qu'en 2020 sur notre commune mais aussi sur toute la métropole où nous ferons entendre cette voix.

Nous avons des souhaits, des idées et des pistes de travail.

Merci aux bénévoles de l'ADAV pour leur implication !

Damien Braure pour la liste "Ensemble pour la Chapelle d'Armentières"